

CONSEIL MUNICIPAL

31 Janvier 2019

Le **trente et un janvier deux mil dix-neuf**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Richard GAUTIER, Véronique PIERRON, adjoints

Dany MOINE, Maurice POULIN, Jean Michel GUYOT, Thierry GUENARD, Frédéric MAGNIER, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN

Présents : Bernard Riant, Maire

Absents excusés : Nadine DURAND (pouvoir à Jean Michel GUYOT) Mathieu DEBAIN (pouvoir à Bernard Riant) Joël NAIN (pouvoir à Thierry GUENARD)

Absents :

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON

Bernard Riant, retardé par une réunion à l'extérieur, la séance débute sous la présidence de Richard GAUTIER.

Arrivée de Bernard Riant à 8 h 10.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU du 20 Décembre 2018

Compte rendu adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Maison et terrain, sis 1 Rue des Tournants, cadastrés AB 78

Maison et terrain, sis 13 Rue des Brivaux, cadastrés ZM 123 ET 190

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

↳ décide de ne pas utiliser son droit de préemption

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Achat mobilier école élémentaire

25 tables et 25 chaises

Devis SARL DMC : 2.797,00 € HT - 3.356,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité des présents et représentés l'achat de ce mobilier

2. Participation classe verte

Voyage scolaire à la Bourboule (Puy de Dôme) du 29 avril au 5 mai 2019.

Coût par enfant : 375 €

Participation répartie selon la règle des 1/3, soit 125 € par enfant (parents, coopérative scolaire, commune).

10 enfants de VALLAN sont scolarisés à Gy L'Evêque.

La participation totale à la classe verte sera de 125 € x 10 = 1.250 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés et après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour cette participation de 1.250 € qui sera versée à la coopérative scolaire de Gy l'Evêque,
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2019,
- Charge le Maire de mandater cette dépense.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission environnement s'est réunie le lundi 21 janvier 2019 à 18 h à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Thierry GUENARD, Joël NAIN

Absentes excusées : Nadine DURAND, Véronique PIERRON

L'entreprise DUVERNE fera parvenir prochainement le devis pour la mise en place d'une plaque au jardin du souvenir

Des plantations seront effectuées (arbustes à fleurs, rampants) côté entrée nord du village. La préparation du terrain sera effectuée par les employés communaux.

Le samedi 16 février 2019 à 10 h à la mairie, la commission s'est réunie pour définir l'emplacement de la table sur la parcelle communale des saussis, livrée le 22 janvier et des panneaux signalant les sites du village.

Le budget prévisionnel 2019 de la commission a été transmis à Richard GAUTIER en charge du budget.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANI

La toiture de l'église sera faite au printemps'

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANI

Pas de dossier

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Le spectacle proposé par les « saltimbanques » a été une nouvelle fois apprécié.

Un euro par entrée a été reversé aux écoles soit 63 euros.

Commission Accessibilité*Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

A l'étude la mise en accessibilité des toilettes de l'école élémentaire et l'accès à l'accueil extra scolaire.

COMMISSION Maison Citoyenne*Rapporteur : Véronique PIERRON***1. Maîtrise d'œuvre MMAC : avenant 2**

Il est nécessaire de prolonger la durée d'exécution des travaux de la maison citoyenne. Il est proposé un ordre de service de prolongation du délai contractuel du 12 décembre 2018 au 19 février 2019.

2. Electricité place communale

Réunion du 23 janvier 2019 avec le SDEY pour définir le futur éclairage de la place communale. Nous sommes en attente des devis.

3. Aménagement place communale : signature marchés

Le Conseil Municipal a délibéré en décembre 2018, pour choisir les entreprises titulaires des lots 1 (VRD) et 2 (Espaces Verts) de l'aménagement de la place communale.

La signature des marchés avec les entreprises EUROVIA et CHARTRELLE a eu lieu le 24 janvier 2019, en présence de l'entreprise Urbaninge, responsable du suivi de chantier pour la maîtrise d'œuvre.

COMMISSION CCAS*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Pas de dossier

COMMISSION MUTUELLE COMMUNALE*Rapporteur : Maryline RENAUDIN*

Un point sera fait prochainement par Maryline RENAUDIN qui a en charge ce dossier.

4 - CHASSE

La chasse est un dossier sensible, Bernard Riant demande à ce que le dossier soit traité à huis clos et invite le conseil municipal à se prononcer.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal vote le huis clos.

Le Maire demande aux 2 personnes présentes de bien vouloir quitter la salle avant de poursuivre.

Deux conseillers ne prendront pas part au vote en raison des liens avec un des intéressés.

A l'issue des débats, à l'unanimité - 2 voix, le conseil demande aux 2 associations de trouver un terrain d'entente.

Dans l'attente, la convention, qui gère l'usage de la chasse dans les bois communaux, sera dénoncée.

5 - DÉCISION DU MAIRE

N°2019.01.01

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'avenant n°1 à la convention de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de l'Agence Territoriale Départementale (ATD) relatif à la prolongation du suivi de chantier pour la construction de la maison citoyenne a été signé.

Il représente 5 mois de suivi chantier et s'élève à 2.100 € HT - 2.520 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

7 - COMMUNICATIONS

Mutualisation des services entre la ville d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération : la délibération a été signée en décembre.

Population légale : la commune compte 699 habitants au 31/12/2018. C'est le chiffre officiel transmis par l'INSEE, soit une progression de + 0,15 %.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 28 Février 2019 - 19 h 30

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré, le trente et un janvier deux mil dix-neuf.



Le Maire,
Bernard RIANI

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN
Absent excusé

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUÉNARD

Nadine DURAND
Absente excusée

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Dany MOINE